



Conseil Municipal du 18 Novembre 2024
DELIBERATION N° 2024 – 61

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 18 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : jeudi 7 novembre 2024

Etaient présents :

Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESEGUIER Sarita, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIERI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur KOHLER Eddy, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Monsieur OLIVE Robert à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Madame GIL Laura à Madame VALENZUELA Hélène

Madame MARTIN Séverine à Madame TORRES Sylvie

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur PEREZ Jérôme, Monsieur ARIZA Noël

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

MISSION KENYA : PROJET EAU SOURCE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT EN PAYS LUO
PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'AVION POUR LA MISSION DE RECEPTION DES TRAVAUX SE
DEROULANT DU 3 AU 23 NOVEMBRE 2024

Le Maire rappelle que par délibération n°2022-059 du 10 octobre 2022 la commune s'est engagée dans le projet de coopération décentralisée dont la finalité est de permettre l'accès à l'eau consommable en pays Luo et plus précisément à Rusinga Island qui est une île située dans le comté d'Homa Bay et le sous-comté de Suba North.

Une mission de rendra au Kenya du 3 au 23 novembre 2024 pour les opérations de réception des travaux réalisés dans le cadre de cette mission. Cette mission nécessitera la participation des techniciens suivants, Pierre Saly, Pacal Costaseque et Jean-Philippe Talon (ingénieur territorial de la commune d'Alénia).

Le Maire précise que les frais seront pris en charge par la régie d'avances Mission au Kenya pour un montant de 2.391,01€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la prise en charge des frais d'avions des techniciens suivants, Pierre Saly, Pacal Costaseque et Jean-Philippe Talon (ingénieur territorial de la commune d'Alénia), qui participeront aux opérations de réception des travaux réalisés dans le cadre de la mission Kenya « Projet eau source de vie et de développement en pays Luo »

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE : 21 **POUR :** 21 **CONTRE :** **ABSTENTION :**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-André MAGDALOU



Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 20 novembre 2024
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique [telerecours citoyen](http://telerecours.citoyen) accessible par le site internet www.telerecours.fr